

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

DIVISION 1

Tout dossier d'engagement en championnat de France de Division 1 est soumis à la validation du Bureau directeur de la FFHG, après avis de la CNSCG. En cas de non validation, ladite commission pourra proposer au Bureau directeur de la FFHG un engagement dans une catégorie de championnat de niveau inférieur.

La Division 1 regroupe 14 équipes réunies en une poule unique.

Toute rencontre de Division 1 doit déterminer un vainqueur

- En cas de match nul à l'issue du temps réglementaire, une prolongation en mort subite de 10 minutes est instituée, dans le respect de l'ANNEXE AS-5 du présent règlement.
- Si aucun but n'est inscrit au cours de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but dans le respect du règlement IIHF (se reporter à l'ANNEXE AS-6 du présent règlement) afin de déterminer un vainqueur.

✓ **Saison régulière :**

- ⇒ Les équipes se rencontrent en simple aller-retour
- ⇒ Les points de classement sont attribués de la manière suivante :

- match gagné dans le temps réglementaire	2 points
- match gagné en prolongation	2 points
- match gagné après tirs aux buts	2 points
- match perdu en prolongation	1 point
- match perdu après tirs aux buts	1 point
- match perdu dans le temps réglementaire	0 point

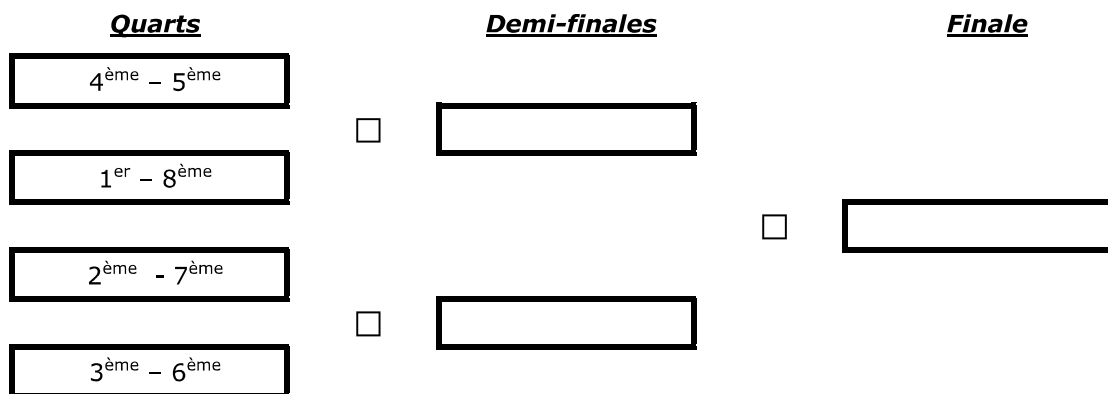
- ⇒ Les équipes classées 13 et 14^{ème} sont rétrogradées en Division 2

✓ **Phase finale :**

Pour pouvoir participer aux phases finales un joueur senior sans surclassement doit avoir participé au minimum à 6 rencontres pendant la saison régulière. Cette disposition ne concerne pas le joueur ayant été reconnu inapte physiquement, par le médecin fédéral ou son remplaçant, au cours de la saison régulière, pour une durée minimum de 90 jours.

La phase finale pour le titre se déroule sous forme de play-offs :

- ⇒ les équipes classées de 1 à 8 sont qualifiées directement pour les quarts de finale (cf. tableau)
- ⇒ les vainqueurs des quarts se rencontrent en demi-finales (cf. tableau)
- ⇒ les vainqueurs des demi-finales se rencontrent pour la finale (cf. tableau)
- ⇒ le vainqueur est déclaré champion de France



- ⇒ Les quarts de finale, les demi-finales et la finale se disputent au meilleur des 3 matchs ;
- ⇒ Le 1^{er} match se déroule chez le moins bien classé de la saison régulière, le 2^{ème} match et éventuellement le 3^{ème} match se déroulent chez le mieux classé de la saison régulière ;
- ⇒ Le champion de France accède à la Ligue Magnus.

Il n'y a pas de match de classement entre les équipes perdantes des quarts et des demi-finales, ces équipes sont classées de la 8^{ème} à la 3^{ème} place suivant le niveau auquel elles sont éliminées, et au sein des équipes éliminées à un même niveau de leur classement lors de la Saison régulière.

En cas de rétrogradation administrative d'une (de plusieurs) équipe(s), le Bureau Directeur examinera successivement, après avis de la CNSCG, les dossiers : 1) de l'équipe classée 13^{ème} de Division 1, 2) de l'équipe classée 14^{ème} de Division 1, 3) des équipes de Division 2 dans l'ordre de leur classement sportif, en vue du remplacement de l' (des) équipe(s) rétrogradée(s).

✓ **Calendrier : les dates seront fournies ultérieurement et publiées sur le site Internet fédéral**